

Vérification des appareils de levage

Contrôle Selon l'arrêté du 1er mars 2004 modifié, Code du travail article R4323-23, circulaire DRT n°2005-04 du 24 mars 2005
Vérification générale périodique



Client

ENCHERES MAT
IMPASSE DE TOULOUSE
ZI DE TAVERNIE
31150 BRUGUIERES

Lieu d'intervention

Dépôt ENCHÈRES MAT
BRUGUIERES

Identification de l'équipement

Marque :	GSR	Modèle :	
Type :	E160T	Année :	2 008
Marquage :	CE		
N° Constructeur :	E160T5206		
Porteur :	NISSAN		
Immat. / châssis :	868CGG31		
N° Client :	1603041		
CMU en daN :	200		
Compteur :	4860 H		

Conditions de la vérification

Appareil mis à disposition clairement identifié pendant le temps nécessaire : Oui
Mise à disposition de la notice d'instructions : Non
Mise à disposition de la déclaration de conformité (appareils neufs) : Non
Mise à disposition du certificat de conformité (appareils d'occasion) : Non
Rapports des vérifications précédentes mis à disposition : Non
Carnet de maintenance mis à disposition : Non
Mise à disposition des moyens nécessaires à l'accès aux parties à examiner : Oui
Mise à disposition des charges d'essais et/ou d'épreuves : Oui
Mise à disposition du personnel nécessaire à la conduite de l'appareil : Non

Conclusion de la vérification

Les vérifications réalisées dans les limites de la présente mission ont fait apparaître des anomalies ou déficiences ne permettant pas au chef d'établissement de mettre l'appareil à disposition des travailleurs (cf. art. R.4321-1).

Récapitulatif des observations

- 1 Mise en marche de l'équipement impossible en l'état actuel - *Y remédier*
- 2 Jeu important dans la couronne d'orientation du panier - *Y remédier rapidement*
- 3 Choc important sur coffret de réception du bras de nacelle, défaut de capteur - *Y remédier*

Représentant client :

Vérificateur : David MALECAMP

